

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 67 (1941)
Heft: 20

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

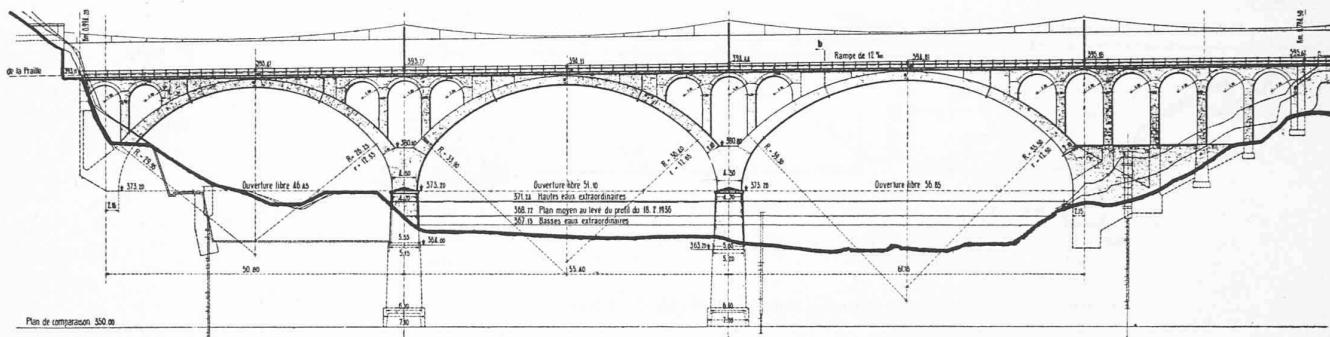
Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

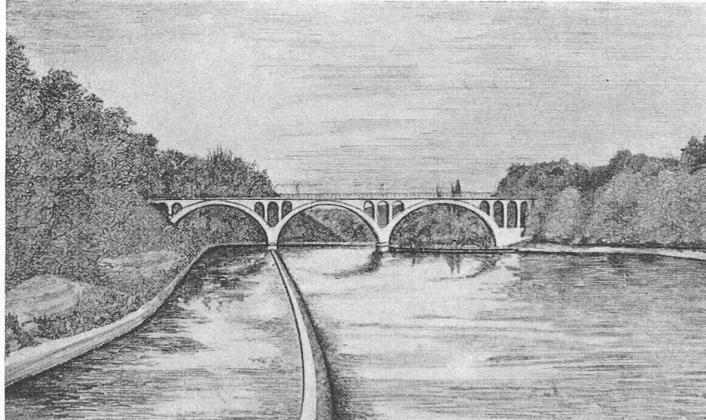
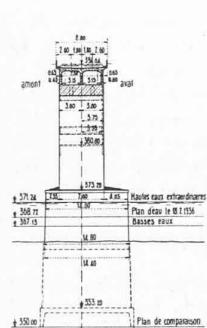
CONCOURS POUR L'ÉTABLISSEMENT DU PROJET D'UN PONT-RAIL SUR LE RHÔNE ET L'ARVE A GENÈVE

Projets officiels élaborés par la Direction générale des Chemins de fer fédéraux.

Variante I.

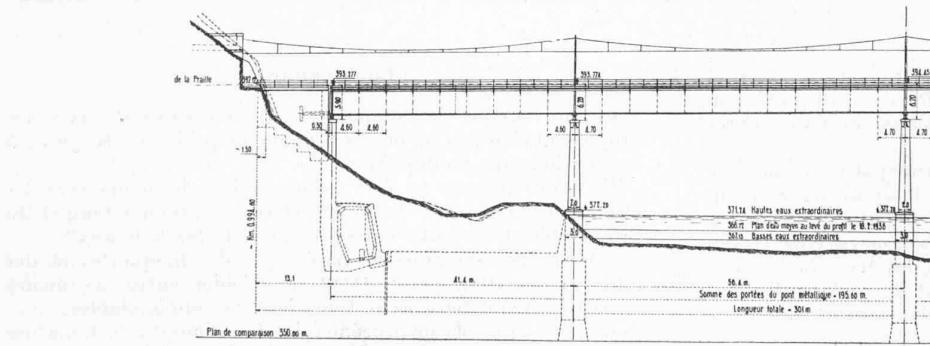


Coupe longitudinale. — Echelle 1 : 1200.

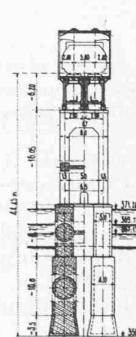


Perspective.

Variante II.



Coupe longitudinale. — Echelle 1 : 1200.



Coupe
transversale.
Echelle 1 : 1200.

SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS
ET DES ARCHITECTES

**Extrait du procès-verbal de la
du Comité central du 22-23 août 1941.**

1. Etat nominatif.

Admissions:

Par voie de circulation du 28 juillet—18 août 1941 ont été admis :

Schneider, Karl, ingénieur civil, Berne (Section Berne).
 Stutz, Walter, ingénieur électricien, Thoune (Section Berne).
 Bener, Christian, Dr-ing. chimiste, Coire (Section Grisons).
 Kamber, Walter, architecte, Olten (Section Soleure).
 Rupper, Eduard, ingénieur rural, Frauenfeld (Section Thurgovie).
 Hohl, Hanns-Uli, architecte, Saint-Gall (Section Saint-Gall).
 Seidel, Werner, ing. mécanicien, Neuhausen (Section Schaffhouse).
 Weissmann, Karl, ing.-topographe, Lucerne (Section Waldstätte).
 Furrer, Conrad-D., architecte, Küssnacht (Section Zurich).
 Wander, Raymond, architecte, Zurich (Section Zurich).

Wildbolz, Ulrich, architecte, Zurich (Section Zurich).
Hächler, Hans, architecte, Zurich (Section Zurich).
Escher, Fritz, ing. mécanicien, Zurich (Section Zurich).

Dans la séance du Comité central des 22-23 août 1941 ont été admis :

Reinhard, Hans, architecte, Berne (Section Berne).
Bollinger, Otto, ingénieur civil, Lucerne (Section Waldstätte).

Démissions :

Wittwer, Hans, architecte, Bâle (Section Bâle).
His, Hans Peter, architecte, Bâle (Section Bâle).
Michel, Max, ingénieur civil, Bâle (Section Bâle).
Froidevaux, H., ingénieur civil, Lausanne (Section Schaffhausen).
Landry, Max, ingénieur civil, Lausanne (Section vaudoise).
de Weck, Théodore, ingénieur civil, Lausanne (Section vaudoise).
Diener, Walter, ing. électricien, Lausanne (Section vaudoise).
Wagner, Paul, ing. électricien, Lausanne (Section vaudoise).
Droz, Georges, ing. mécanicien, Lausanne (Section vaudoise).
Næf, Alfred, architecte, Zurich (Section Zurich).

Décès :

Schlatter, Théodor, ing. mécanicien, Bâle (Section Bâle).
Veillard, Paul, ing. mécanicien, Fribourg (Section genevoise).
Bordigoni, Alexandre, architecte, Genève (Section genevoise).
Camoletti, Marc, architecte, Genève (Section genevoise).
Lenoir, Georges, ing. électricien, Genève (Section genevoise).
Wohlers, Jacques, ingénieur civil, Neuchâtel (Section neuchâteloise).
Marguerat, Charles, ing. constructeur, Lausanne (Section vaudoise).
de Blonay, Aymon, ing. mécanicien, Lyon (Section vaudoise).
Flück, Victor, architecte, Zurich (Section Zurich).
Bœsch, Fritz, ingénieur civil, Zurich (Section Zurich).
Lichtenhahn, Heinrich, ingénieur civil, Zurich (Section Zurich).
Hoch, Charles, architecte, Zurich (Section Zurich).

2. Action pour l'hôtellerie.

Le Comité central examine une demande de la Centrale fédérale pour les possibilités de travail concernant la participation éventuelle de la S. I. A. à une action en faveur de l'hôtellerie suisse. Le Comité central estime qu'une action combinée des différentes organisations intéressées au développement de l'hôtellerie suisse est de toute urgence.

La S. I. A. est prête à étudier et défendre l'idée d'un aménagement systématique de nos stations hôtelières. Les bases nécessaires à cet aménagement devraient être fournies par des relevés de plan à effectuer pour les différents hôtels. L'aménagement futur des stations hôtelières pourrait avoir lieu au moyen de concours ; il s'agit d'un problème qui devrait intéresser au plus haut point les architectes, qui pourraient y consacrer leur force créatrice et leur fantaisie. L'importance de l'hôtellerie pour l'économie suisse est si considérable qu'on peut attendre de tous les milieux intéressés qu'ils fassent les sacrifices nécessaires à une action de grande envergure.

3. Service fédéral du contrôle des prix.

Le Comité central examine une demande de ce service concernant l'application des tarifs d'honoraires de la S. I. A. Le Comité central charge une délégation d'examiner cette question avec le chef du Service du contrôle des prix et de se mettre, le cas échéant, en relation avec les sections de la S. I. A.

4. Allocations pour pertes de gain aux mobilisés.

Le Comité central prend connaissance des démarches entreprises par l'Union suisse des arts et métiers auprès des autorités fédérales ; ces démarches visent à une diminution des contributions versées par certaines catégories de métier. Le Comité central examine également la possibilité de satisfaire à une demande formulée au sein de la S. I. A. en vue d'augmenter les indemnités ; mais, après avoir pris contact avec les autorités fédérales compétentes, il constate qu'une augmentation des indemnités ne serait possible qu'en augmentant également les contributions. Etant donné que les ingénieurs et les architectes se sont rattachés aux dispositions mises en vigueur pour les métiers, cette augmentation n'est pas possible avec la réglementation en vigueur ; elle ne pourrait être envisagée que si la S. I. A. créait seule ou en commun avec

d'autres professions libérales une caisse de compensation spéciale. Cette dernière solution aurait le grand inconvénient d'exiger, comme l'ont montré les calculs exécutés, une augmentation très notable des contributions actuelles. Le Comité central estime donc préférable, pour le moment, de s'en tenir à la réglementation en vigueur.

5. Groupe professionnel des architectes pour les relations internationales.

Le Comité central décide d'accorder de nouveau pour 1941, comme pour 1940, une contribution de 500 francs pour l'action entreprise par le groupe au profit des prisonniers de guerre en vue de leur procurer de la littérature technique.

6. Commission des concours.

Le Comité central nomme M. Charles van Berchem, architecte, à Genève, membre de la commission des concours pour remplacer M. Ed. Fatio à Genève, démissionnaire.

7. Prochaine assemblée des délégués.

Le Comité central fixe la date de la prochaine assemblée des délégués au 18 octobre 1941 à Zurich. L'ordre du jour comprend tout d'abord l'acceptation des nouveaux principes pour les concours d'architecture.

* * *

Le Comité central examine en outre une série de questions comme :

Protection légale des titres d'ingénieur et d'architecte ; activité de la commission suisse du plan d'aménagement national ; établissement des nouvelles normes pour la mise en soumission ; classification des installations d'épuration d'eau dans le tarif d'honoraires des ingénieurs civils ; questions de la réclame, etc., etc.

Zurich, le 18 septembre 1941.

Le Secrétariat.

NÉCROLOGIE

Rodolphe Delacoste, ingénieur.

1910-1941.

Les nombreux amis que comptait Rodolphe Delacoste, ingénieur, ont appris, il y a quelques semaines, avec consternation, son décès survenu au service militaire après une courte maladie.

Après avoir suivi les classes des collèges de Saint-Maurice et de Sion et fait un stage de quelques mois dans une maison de constructions en bois, il était entré à l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne, où il obtint, en 1934, son diplôme d'ingénieur-contracteur.



RODOLPHE DELACOSTE
ingénieur.